Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Nombre de Membres

En exercice: 23

Présent au Conseil: 20

Ayant pris part au vote: 23

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation

06/11/2023

Date d'affichage

16/11/2023

Présents: Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier. Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai. Procuration : Caroline Blain à Isabelle Cuenot, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Nathalie Sievert, Aline Louvrier à Marie Destaing, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Léonie Schneiter à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.

Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-11-088

OBJET: Travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a été demandé au Syded de chiffrer l'enfouissement des réseaux secs dans les rues de Champagnole, de la Gare et de la Nue et apporte les explications suivantes :

- Rue de Champagnole : La municipalité souhaite embellir les entrées du bourg c'est pourquoi les réseaux ont déjà été prévus lors de la création de la piste cyclable. Le montant des travaux d'enfouissement sont chiffrés à 263 750€ avec un reste à charge de 159 120€, déduction faite des subventions du Syded.
- Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Gare et de la rue de la Nue, la municipalité souhaite profiter des travaux pour enfouir les réseaux et ainsi répondre aux problèmes esthétiques et techniques de plus en plus fréquents suite au changement climatique. Les travaux sont chiffrés à 321 270€ avec un reste à charge de 193 500€, après déduction des subventions du Syded.
- Lorsque le transformateur sera déplacé suite à la démolition de l'ancien EHPAD, les trois poteaux rue du Rocheret et rue de la Douet seront également supprimés pour un coût de 77 500€ avec un reste à charge de 46 550€, toujours après déduction des subventions du Syded.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID: 025-200068401-20231110-2023_11_088-DE

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent l'enfouissement des réseaux secs ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Publié le

Le Maire, Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Le

ID: 025-200068401-20231110-2023_11_088-DE

